

Projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de ST LAURENT D'AGNY
dans l'extension de la zone des Platières.

REGIME :

Installation classée pour la protection de l'environnement soumis à enregistrement.

INTRANTS :

Traitement annuel de 23 000 tonnes, augmentation progressive pour atteindre le seuil maximum de 34 000 t sous 5 ans.

Les intrants seront constitués principalement de biodéchets à hauteur de 95%, issus de GMS (grandes et moyennes surfaces), RHF (restauration hors foyers), collectivités et IAA (industries agro-alimentaires). 5% restant pourront être mis à disposition des agriculteurs locaux pour apporter une solution de traitement de leurs effluents.

Le nombre de camions permettant l'approvisionnement et l'expédition de la matière est estimé entre 10 et 15 par jours.

USINE :

Cette usine dont l'implantation ne peut se faire qu'en zone d'activité du fait des produits traités s'appuiera sur une méthodologie et des techniques connues sur nos autres sites (5 en France).

Un bâtiment principal permettra la réception des produits dans un environnement fermé et traité.

Des outils de prétraitement de la matière seront installés dans le bâtiment.

Le cœur de la production sera quant à lui dans des cuves extérieures de tailles et de hauteurs différentes respectant le process de méthanisation anaérobie.

D'autres structures de taille plus réduite permettront la production d'énergies renouvelables et de fertilisants pour l'agriculture.

Enfin, comme tous sites industriels, les voiries seront en enrobé, avec un parking poids lourds et véhicules légers.

Le site sera sécurisé par une clôture avec un accès réglementé. L'implantation d'espaces verts permettra une bonne intégration paysagère.

DIGESTAT :

Nom donné à la matière issue de la dégradation biologique. Ce digestat, transportable sous forme liquide ou solide contient des éléments fertilisants nécessaire au bon développement et au bon équilibre de la fertilisation des plantes en agriculture.

Un plan d'épandage réalisé par la CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHÔNE permettra d'identifier les agriculteurs partenaires et les parcelles utilisant ce fertilisant en substitution des engrais pétro-sourcés tout en respectant le plan de fumure des exploitations agricoles.

FOCUS SUR L'ECONOMIE LOCALE :

Tant vis-à-vis de la construction, de la production ou de la maintenance, une priorité sera donnée aux entreprises et agriculteurs du territoire. Nous constatons une augmentation de l'économie locale sur la restauration et le logement lors de la phase de construction.

De plus, l'implantation entraînera la construction d'un nouveau réseau de gaz dont certains nouveaux consommateurs auront accès pour obtenir du gaz naturel ou du gaz renouvelable.

GARANTIES FINANCIERES :

Le groupe RETHMANN a réalisé un chiffre d'affaires de 15,4 milliards d'euros en 2018 et emploie 82 000 personnes dans plus de 60 pays.

Sa filiale SARIA INDUSTRIES a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros en 2018. Elle compte 11 000 personnes dans 19 pays. (voir schéma ci-dessous)

Le projet repose sur une structure financière solide et bénéficie du support d'un groupe européen. L'investissement est estimé à 20 Millions d'euros, dont le financement sera réalisé en co-actionariat avec une grande société de la région, nous solliciterons un soutien financier de l'état et de la région. Pour compléter, nous envisageons également l'option d'ouvrir une partie du capital à un financement participatif. Un emprunt bancaire pourra alors compléter le besoin en financement restant.

